

Congés Fériés 2024

Québec et Canada

Fériés	Jour Observé
Jour de l'An	1 janvier
Lendemain du Jour de l'An	2 janvier
Vendredi saint	29 mars
Fête des Patriotes	20 mai
St Jean Baptiste (<i>Québec seulement</i>)	24 jui
Fête du Canada	1 juillet
Fête du Travail	2 septembre
Jour de nationale pour la vérité et la réconciliation (l.-P.-E., C.-B., T.N.-O., Yn, Nt.)	30 septembre
Jour d'Action de grâces	14 octobre
Le jour de Noël	25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre
Un journée flottante	Choix de l'employé au prorata de votre date d'embauche

INFORMATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DES CONGÉS:

- Les employés doivent soumettre leur demande de congé mobile dans Kronos et cette demande doit être approuvée par le superviseur de l'employé.
- Les employés actifs au 1er janvier recevront un (1) congé férié. La journée flottante doit être utilisée avant le 31 décembre 2024. Les journées flottantes ne peuvent être accumulées ou payées lors d'une fin d'emploi
- Les employés qui s'absentent du travail sans autorisation ou raison valable, le **jour ouvrable** qui précède et qui suit un congé férié ne recevront pas l'indemnité pour ce jour férié, ni de congé compensatoire.
- Si un employé travail un jour férié prévu pour la compagnie, il reçoit un salaire pour la journée en plus les heures travaillées. Si un jour férié tombe sur le jour de congé de l'employé, l'employé recevra toujours un salaire de congé férié jusqu'à huit (8) heures payé. Cette règle s'applique aux fériés réelles et / ou aux fériés observés sur un fin de semaine.

S'il vous plaît contactez votre superviseur ou Global HR Service Support au irm.service-now.com/mymap ou 1- 855-IM-ASKHR (1-855-462-7547)

